



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 10 mai 2019

Manifestation des gilets jaunes du samedi 11 mai : **Le préfet met en garde contre le risque de violences**

Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, met en garde contre un risque important de violences à l'occasion de la manifestation des gilets jaunes du samedi 11 mai. Des mesures préventives ont été adoptées et un dispositif de sécurité conséquent sera déployé. Le préfet appelle à la responsabilité et à se désolidariser de ces manifestations violentes.

Chaque samedi, depuis le 17 novembre 2018, des rassemblements ont lieu dans le centre-ville de Nantes. Lors de ces manifestations, des événements graves et intolérables ont été commis, de façon quasi systématique et répétitive : violences et voies de fait à l'encontre des forces de l'ordre, dégradations de biens publics ou privés, incendies volontaires... 52 policiers et gendarmes ont ainsi été blessés au cours de ces manifestations et 223 personnes ont été interpellées.

Dans le cadre de l'appel à manifester lancé pour le samedi 11 mai, les renseignements dont nous disposons témoignent de la volonté manifeste d'une partie, au moins, des participants et organisateurs à cette manifestation de commettre des violences et des dégradations d'une particulière gravité avec, en particulier, la présence de black blocs.

Compte tenu de ce risque important de trouble à l'ordre public, le préfet a décidé de prendre un arrêté interdisant la manifestation non déclarée des gilets jaunes dans plusieurs secteurs du centre-ville de Nantes, sachant qu'aucune déclaration n'a été reçue en préfecture. Par ailleurs, un autre arrêté préfectoral interdit le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer des armes par destination.

Sur réquisitions du procureur de la République, des contrôles avec fouille et inspection visuelle de bagages et de véhicules auront lieu aux abords de la manifestation mais également, très en amont, sur les axes routiers desservant Nantes.

Un dispositif de sécurité adapté, réactif et mobile, sera déployé pour prévenir les violences, protéger le centre-ville et procéder, le cas échéant, aux interpellations des auteurs de troubles.

« Manifester, c'est un droit mais ça n'est pas celui de casser, vandaliser ou dégrader. Tant que ces violences auront lieu dans le centre ville, je prendrai les mesures nécessaires pour préserver l'ordre public à Nantes. J'en appelle à la responsabilité de chacun et à se désolidariser de ces manifestations violentes », conclut Claude d'Harcourt.

Consultez les arrêtés préfectoraux sur [le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique](#).

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr



@prefet44



Préfet des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique